

# CHARTRE POUR L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE

## Réseau Commande Publique Durable, Nord-Pas-de-Calais

***Cette charte s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Sa mise en œuvre tient compte de la réalité du marché, des compétences et des modes de management.***

### **PRÉAMBULE**

La mondialisation, caractérisée par une extension de l'économie de marché et du progrès technologique, s'est traduite par une progression inégale des Droits Humains, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels. Les effets sont devenus plus visibles au cours de la dernière décennie et les activités humaines sont en train de transformer l'environnement global. L'organisation actuelle du commerce mondial et notre mode de croissance épuisent les ressources naturelles, détruisent la biodiversité, bouleversent les équilibres écologiques, modifient le climat, multiplie les catastrophes technologiques, accroissent les inégalités sociales et les disparités entre pays riches et pays pauvres, mais également à l'intérieur même de nos pays et de nos territoires.

Les pouvoirs publics doivent être garants du respect de la personne et de la qualité de son cadre de vie ; ils ont un rôle à jouer et une responsabilité à assumer pour un monde plus équitable, où les ressources seraient utilisées avec raison.

Par le biais de réseaux organisés, en particulier les réseaux territoriaux, les acteurs de la commande publique sensibilisent à l'achat responsable les consommateurs publics ou privés. Ainsi, les achats publics prennent en compte les aspects sociaux et environnementaux, et deviennent des outils de cohérence pour la mise en œuvre d'un développement responsable.

Nous, collectivités territoriales signataires de la présente charte nous confirmons notre vision partagée d'une politique intégrée d'achats responsables, respectueuse des Droits de l'Homme et de l'enfant, des équilibres socio-économiques locaux et mondiaux (commerce équitable et solidaire), de la santé (prévention des risques sanitaires, conditions de travail des salariés) et de l'environnement (prévention des pollutions, des risques environnementaux et de la dégradation des ressources ; réduction de l'empreinte écologique\* ; contribution à la lutte contre les changements climatiques).

*\*l'empreinte écologique est une mesure de la pression qu'exerce l'homme sur la nature. C'est un outil qui évalue la surface nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets.*

*Considérant* que nos modes de production et de consommation doivent répondre impérativement évoluer pour réduire les risques environnementaux et sociaux qui pèsent aujourd'hui sur la planète ;

*Considérant* que l'achat public constitue un levier stratégique (14% du PIB) et opérationnel pour la mise en œuvre du développement durable et doit être conçu en cohérence avec la stratégie de développement durable, impulsé par nos dirigeants (Plan National d'Action Achats Publics Durables) et partagé par l'ensemble des décideurs, prescripteurs et utilisateurs internes ;

*Considérant* que nos choix en terme d'achat contribuent à répondre aux objectifs définis par la stratégie nationale du développement durable (SNDD) ;

*Considérant* qu'une politique d'achats responsables se caractérise par la prise en compte, tout au long du processus d'achat, de problématiques environnementales, socio-économiques, sociétales et culturelles, appuyées sur des objectifs et des indicateurs ;

*Considérant* que la pérennité d'une telle politique est assujettie à la connaissance et au suivi du marché fournisseur ;

Nous déclarons souscrire a minima aux principes suivants, définis par le Pacte mondial des Nations Unies et les déclarations Internationales fondamentales\* :

### **Droits de l'Homme**

Nous nous engageons à :

- promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans notre sphère d'influence,
- veiller à ce que nos propres organisations ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

### **Droits au travail**

Nous nous engageons à :

- lutter pour le respect de la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective,
- lutter contre toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,
- lutter contre l'exploitation des enfants au travail,
- lutter contre toutes les formes de discrimination en matière d'emploi et de profession.

*\*Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) ; Convention relative aux droits de l'enfant (1989) ; Déclaration de l'Organisation Internationales du Travail (1998) ; Sommet de la Terre (1992) ; Sommet Mondial du développement durable (2002) ; protocole de Kyoto (1997) ; Convention des Nations Unies contre la Corruption (2003).*

## Environnement

Nous nous engageons à :

- appliquer le principe de précaution face aux problèmes environnementaux ;
- promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement,
- favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

## Lutte contre la corruption

Nous nous engageons à agir contre la corruption sous toutes ses formes.

## ENGAGEMENTS

Dans l'objectif commun de contribuer à dynamiser les pratiques de développement durable et à les ancrer dans la réalité économique, environnementale et sociale, nous, collectivités territoriales et EPCI signataires de la présente charte, dans le cadre de nos secteurs d'activité, de nos structures et de nos modes d'intervention respectifs, nous nous engageons à :

1. Intégrer **la stratégie achat dans la politique de développement durable**
2. **Former** aux achats responsables les prescripteurs, utilisateurs et acheteurs de notre organisme.
3. **Accompagner** nos partenaires et les fournisseurs (PME, PMI, TPE, artisans...) afin d'intégrer des préconisations économiquement, socialement et environnementalement responsables dans leurs offres.
4. **Rapprocher l'offre et la demande** : pour soutenir les filières émergentes, dans les secteurs qui contribuent au développement durable (énergies renouvelables, éco-conception, haute qualité environnementale des bâtiments, économie sociale et solidaire...)
5. **Limiter les impacts liés aux transports, conditions d'acheminements et d'approvisionnement.**
6. **Diversifier les approvisionnements énergétiques en faveur des énergies renouvelables.**
7. **Evaluer et communiquer** les résultats acquis et en rendre compte au travers d'un bilan annuel notamment.
8. **Promouvoir la Charte dans les différents réseaux**

## **Réseau Commande Publique Durable, Nord-Pas-de-Calais**

### **LISTE DES COLLECTIVITES SIGNATAIRES**

Daniel PERCHERON, Président du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais

Martine AUBRY, présidente de la Communauté urbaine de Lille

Communauté urbaine d'Arras

Michel DELEBARRE, Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

Martine AUBRY, Maire de la Ville de Lille

Gérard CAUDRON, Maire de la Ville de Villeneuve d'Ascq

René VANDIERENDONCK, Maire de la Ville de Roubaix

Ville de Tourcoing

Michel DELEBARRE, Maire de la Ville de Dunkerque